



Litige école privée/refus d'accès au relève de note

Par **Luluosteo**, le **01/09/2016** à **15:29**

Bonjour,

Je suis en école privée d'ostéopathie (diplôme en 5 ans avec contrat de scolarité renouvelé chaque année). Je n'ai pu finir ma 3ème année (j'entends par là accéder au droit de passer les partiels) car je n'ai pas pu payer la totalité des frais de scolarité de ma 3ème année (ce qui est logique). Je suis actuellement en train de démarcher pour avoir un prêt étudiant afin de m'acquitter des frais restants, et j'ai fait le choix de redoubler ma 3ème année dans un autre établissement (ce qui mécontente d'ailleurs beaucoup l'administration de mon école car j'ai de bons résultats scolaires).

Cependant je souhaite accéder à mon relevé de notes de la 2ème année (qui m'avait été envoyé une fois en 1 exemplaire, mais je ne le retrouve pas). J'ai donc demandé à mon école s'il était possible d'en avoir une copie, et ils ont refusé sous prétexte que j'ai pas encore payé l'intégralité de la 3ème année. Ma 2ème année est elle, payée entièrement et validée.

Je souhaite savoir si mon école a le droit de me refuser l'accès à mes résultats scolaires sachant que cela concerne une année validée et payée déjà ?

La demande de la copie a été faite par mail, avec trace écrite du refus également.

Merci de m'éclairer !